

**Réunion du bureau syndical**  
**Territoire d'Énergie Orne**  
**23 septembre 2020 – 9h00**

**COMPTE-RENDU**  
**Et décisions prises**

Nombre de membres : 19/ Nombre de présents : 19 / Nombre d'absents : 0 / Nombre de pouvoirs 0 :

L'an deux mille vingt, le 23 septembre, à 9 heures, le bureau syndical, légalement convoqué le 17 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

**Étaient présents** : Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Nicolas BOUCHÉ, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Valérie CHESNEL, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÊQUE, Jean LECLERC, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Benoît RAULT, Marc QUÉROLLE François REIG-HAMELIN.

**Étaient excusés** : Néant

**Présent hors bureau** : Le délégué du comité syndical, Gérard FOURRÉ, nouvellement élu coordinateur de la CLÉ le 21 septembre dernier.

**Secrétaire de séance** :

Le président remercie les vice-présidents et les coordinateurs de leur présence. Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du bureau nouvellement élus ou réélus.

Le président énonce les points inscrits à l'ordre du jour de ce premier bureau :

- 1 – Attribution du marché subséquent « Acheminement de la fourniture d'électricité » ;
- 2 – Demande de financement auprès des services de la Région – Photovoltaïque sur toiture :  
Chaufferie bois de Tourouvre au Perche ;
- 3 – Demande d'une dotation auprès des services de l'État dans le cadre de la DSIL - Photovoltaïque sur  
Toiture : Chaufferie bois de Tourouvre au Perche ;
- 4 – Formation des élus du Te61 – « coordinateurs et VP » ;
- 5 – Programme urbain 2021 ;
- 6 – Reliquat « travaux » ;
- 7 – Affaires et questions diverses ;
- 8 – Ordre du jour prochaine AG

**1– Attribution du marché subséquent « Acheminement de la fourniture d'électricité »**

Le président expose :

L'accord-cadre à marchés subséquents est un contrat conclu entre un pouvoir adjudicateur et un ou plusieurs opérateurs économiques publics ou privés ayant pour objet d'établir les termes régissant les marchés à passer au cours d'une période donnée, notamment en ce qui concerne les prix et, le cas échéant, les quantités envisagées.

- Le marché se passe en 2 temps :
  - **Phase 1** : Référencement (étude la candidature et analyse de la partie technique). À ce stade, l'accord cadre est attribué à plusieurs opérateurs économiques. Ces attributaires sont invités ensuite à remettre une offre (phase 2).
  - **Phase 2** : Le marché subséquent précise les caractéristiques et les modalités d'exécution des prestations qui n'ont pas été fixées dans l'accord-cadre. Les attributaires de la phase 1 remettent leur offre qui sera ensuite analysée.

Le marché est ensuite attribué au candidat le moins disant.

Après cette explication, le président fait part aux membres présents que la phase 1 a été validée par le bureau sortant du 17 juillet 2020.

Trois candidats ont été retenus et invités à remettre une offre (phase 2). Il s'agit de EDF, Engie et Total direct énergie. Il précise également que ce marché n'est pas alloti, qu'il est conclu pour une durée de 1 an et qu'il s'agit d'un marché complémentaire.

#### Quelques chiffres sur ce marché subséquent :

- 51 membres participent au marché subséquent
- Pour
  - 1921 contrats de fourniture d'électricité
- Et
  - Environ 17,6 GWh/an de consommation

#### Les prix demandés dans le marché subséquent :

Pour chaque segment et chaque tranche horosaisonnalisée, il est demandé :

- Le prix de la fourniture d'électricité
- Le prix de l'option EnR.
- Le prix des CEE
- Le prix de la capacité

Et sur la base d'un prix sourcé « ARENH »

#### Les offres reçues le 22 septembre 2020 :

			Fourniture	CEE	Option 100%	Capacité	TOTAL (HTT)
Lot unique	EDF SA	C3	2 726,65 €	262,83 €	- €	213,64 €	3 203,12 €
		C4	27 384,42 €	2 269,69 €	- €	3 156,57 €	32 810,67 €
		C5	468 340,90 €	39 954,82 €	54,16 €	34 865,17 €	543 215,05 €
		C5 EP	339 807,24 €	34 393,90 €	- €	- 1 997,09 €	372 204,05 €
		<b>Total</b>	<b>838 259,21 €</b>	<b>76 881,23 €</b>	<b>54,16 €</b>	<b>36 238,29 €</b>	<b>951 432,89 €</b>
	ENGIE	C3	3 223,00 €	305,05 €	- €	232,71 €	3 760,76 €
		C4	29 622,09 €	2 634,31 €	- €	3 196,09 €	35 452,49 €
		C5	495 793,49 €	46 373,48 €	30,87 €	43 943,59 €	586 141,43 €
		C5 EP	364 574,99 €	39 919,21 €	- €	- 4 890,84 €	399 603,36 €
		<b>Total</b>	<b>893 213,57 €</b>	<b>89 232,05 €</b>	<b>30,87 €</b>	<b>42 481,56 €</b>	<b>1 024 958,05 €</b>
	Total Direct Energie	C3	2 745,81 €	297,61 €	- €	219,50 €	3 262,92 €
		C4	27 113,72 €	2 570,06 €	- €	2 922,18 €	32 605,95 €
		C5	492 158,67 €	45 242,42 €	26,00 €	17 663,36 €	555 090,44 €
		C5 EP	348 799,36 €	38 945,57 €	- €	- 268,99 €	387 475,94 €
		<b>Total</b>	<b>870 817,56 €</b>	<b>87 055,66 €</b>	<b>26,00 €</b>	<b>20 536,04 €</b>	<b>978 435,25 €</b>

Après analyse, la note obtenue par l'entreprise EDF permet de la classer en 1<sup>ère</sup> position.

Le président demande aux membres présents de bien vouloir en délibérer.

L'offre de l'entreprise EDF est validée, à l'unanimité, par les membres du bureau.

#### 2- Demande de financement auprès des services de la Région – photovoltaïque sur toiture : chaufferie bois de Tourouvre au Perche

Dans le cadre du projet de la construction d'une chaufferie bois sur la commune de Tourouvre au Perche, il est envisagé d'installer des panneaux photovoltaïques sur ce bâtiment.

Il est proposé de solliciter la région Normandie pour financer en partie ce projet. Le plan de financement suivant est proposé.



PLAN DE FINANCEMENT SUR DEPENSES HT			
Dépenses		Recettes	
Etude de faisabilité (prestation externe)	30 500 €	Région Normandie	7 500 €
		Autofinancement	23 000 €
TOTAL	30 500 €	TOTAL	30 500 €

Les membres du bureau acceptent le plan de financement tel que proposé et autorisent le président à solliciter les services de la région pour financer en partie ce projet.

### 3- Demande de dotation auprès des services de l'État dans le cadre de la « DSIL » – photovoltaïque sur toiture : chaufferie bois de Tourouvre au Perche

Dans le cadre du projet défini au point 2, il est proposé de solliciter l'État dans le cadre de la DSIL(\*) pour financer en partie ce projet. Le plan de financement suivant est proposé :

Sources	Libellé de la subvention	Montant HT	Taux Aide sollicitée
DSIL	(*) Dotation soutien à l'investissement local	24 400 €	80%
Fonds propres	Autofinancement	6 100 €	20%
	<b>Total HT</b>	<b>30 500 €</b>	<b>100%</b>

Les membres du bureau acceptent le plan de financement tel que proposé et autorisent le président à solliciter, dans le cadre du DSIL, les services de l'État pour financer en partie ce projet.

### 4- Formation des élus du Te61 – « coordinateur et VP »

Pour faire suite au renouvellement des membres du bureau syndical il est proposé de faire une réunion spécifique « formation » destinée aux coordinateurs et vice-présidents afin d'expliquer le fonctionnement du Te61 et leurs rôles sur le terrain. Plusieurs sessions seront proposées.

Les membres du bureau demandent :

- d'organiser cette formation avant la fin de l'année.
- que les coordinateurs soient accompagnés par leur vice-président.

### 5- Programme urbain 2021

Le président présente la liste des dossiers demandés par les collectivités en 2020 ou 2021

Souhait	Financement	Collectivité	Localisation	Montant de Tx retenu € TTC
2020	2021	Alençon	Rue Claude Bernard	95 500,00 €
2019	2021	Alençon	Rue Louis Rousier (sans EP)	153 359,00 €
2020		Alençon	Rue Boucher de Perthes	- €
2021		Alençon	Rue de Vicques	150 000,00 €
2021		Alençon	Rue Boudon et Piquet	
2019		Argentan	Rue Pierre Bérégovoy	66 000,00 €
2021	2021	Argentan	Route de Sévigny	102 215,26 €
2021	2021	Argentan	Rue de la République	191 859,86 €
2019		Argentan	Rue du Croissant	90 000,00 €
2020	2021	Bagnoles de l'Orne Normandie	Rue Auguste Gautier	85 708,81 €
2021		Bagnoles de l'Orne Normandie	Boulevard Paul Chalvet	- €

2020	2021	Bagnoles de l'Orne Normandie	Boulevard Lemeunier de la Raillère tr2	60 000,00 €
2019		Condé Sur Sarthe	Rue de la Jardinière	614 381,00 €
2021	2021	Condé Sur Sarthe	Rue d'Alençon Tr2	104 457,85 €
2020		Damigny	Rue de Bellevue	87 120,00 €
		Mortagne au Perche	Rue du Faubourg Saint Eloi Tr1	150 000,00 €
2021	2021	Saint Langis Les Mortagne	Chemin Grosse Fontaine - Re Louis Délestant et de l'Alouette	164 682,01 €
2021	2021	Domfront en Poirais	Rue Notre Dame	50 000,00 €
2021	2021	ST Georges des Grosseillers	Rue de la Rainette - du Pré Neuf- Rue de la Source	280 043,00 €
2021	2021	Tinchebray Bocage	Boulevard du Midi	148 514,00 €
2021		Tinchebray Bocage	Rue de Domfront	- €

Il est proposé de valider le programme travaux urbain ci-dessous afin que le pôle technique puisse faire un point avec les collectivités concernées et lancer ensuite les études.

Souhait	Financement	Collectivité	Localisation	Montant des Tx retenu € TTC (sans MOE)
2020	2021	Alençon	Rue Claude Bernard	95 500,00 €
2019	2021	Alençon	Rue Louis Rousier (sans EP)	153 359,00 €
2021	2021	Alençon	Route de Sévigny	102 215,26 €
2021	2021	Alençon	Rue de la République	191 859,86 €
2020	2021	Bagnoles de l'Orne Normandie	Rue Auguste Gautier	85 708,81 €
2020	2021	Bagnoles de l'Orne Normandie	Boulevard Lemeunier de la Raillère tr2	141 779,00 €
2021	2021	Condé sur Sarthe	Rue d'Alençon Tr2	148 911,49 €
2021	2021	St Langis Les Mortagne	Chemin Grosse Fontaine - Rue Louis Délestant et de l'Alouette	164 682,01 €
2021	2021	Domfront en Poirais	Rue Notre Dame	50 000,00 €
2021	2021	ST Georges des Grosseillers	Rue du Pré Neuf	194 167,34 €
2021	2021	Tinchebray Bocage	Boulevard du Midi	148 514,00 €

Le président précise que les conventions individuelles avec les collectivités seront réalisées après validation des conditions financières qui seront proposées au comité syndical lors d'un prochain bureau.

Les membres du bureau valident le programme travaux tel que présenté.

Il est demandé de préciser le seuil qui définit les critères entre le régime urbain et le régime rural.

À ce jour, est considéré comme rural, les communes de moins de 2000 habitants et en urbain les communes de plus de 5000 habitants. Concernant les communes comprises entre de 2000 hab et 5000 hab celles-ci seront classées en fonction de différents critères tels que l'habitat dispersé. Le débat est en cours en préfecture.

Concernant les communes nouvelles, le régime mixte n'existe plus. De ce fait, les communes déléguées disparaissent.

#### 6- Reliquat travaux

La commune de Passais Villages en date du 21 juillet 2020, demande de reporter les travaux d'effacement de réseaux programmés « rue du Mortainais » pour un montant de 206 852.32 € TTC, dont le coût de l'étude qui s'élève à 26 852.32 € TTC.

Ces travaux sont financés par le Te61 sur le programme 2019.



Après cet exposé, le président propose de répartir les fonds inscrits, des travaux susdits, de la manière suivante :

- 180 000 € TTC sur la commune de Champsecret « rue des Boiseliers » ;
- 26 852.32 € TTC, montant restant inscrit sur le projet d'effacement de Passais Villages pour financer l'étude déjà engagée.

Après en avoir délibéré, le transfert de fonds tel proposé est accepté par les membres présents.

## 7- Affaires et questions diverses

- Il est proposé aux membres du bureau d'amener une classe de cycle 3 au Te61 pour découvrir le showroom. La visite dure environ 2 heures.
- Organisation des rendez-vous découverte.
  - Une communication a été faite auprès de tous les maires ruraux et délégués. Le but est d'expliquer aux maires des communes rurales et aux délégués, le rôle du syndicat d'énergie, de découvrir les compétences multiples. Plusieurs dates ont été proposées.
- Périodicité des réunions de vice-président.
  - Après échange de vues, les réunions de CODIR se dérouleront le 2<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois au matin. Ces réunions peuvent être déplacées ou reportées en fonction des impératifs.
- Réunion information aux urbains et directeurs.
  - Le but de cette réunion est de présenter le Te61 aux nouveaux élus et directeurs et d'expliquer le fonctionnement et les services apportés par le Te61. La date n'est pas définie.
- Date de la prochaine AG.
  - La prochaine assemblée générale du comité syndical est fixée le 9 décembre après-midi afin de proposer :
    - Le rapport d'orientation budgétaire et autres décisions.
    - La constitution de la Commission Consultative de l'Énergie de l'Orne. Concernant cette commission celle-ci est composée de 15 délégués du Te61 et de 15 délégués d'EPCI. 1 des 15 délégués d'EPCI assistera à la conférence NOME organisée par la préfecture. Cette commission se réunit 1 fois par an, dans le but de promouvoir la planification énergétique à l'échelle des EPCI à fiscalité propre et de soutenir l'exemplarité des collectivités. Cette commission doit être identifiée comme partenaire de la transition énergétique aux différentes échelles territoriales.

Se présentent : Charles HAUTON, Philippe CHALLIER, Michel BELLENGER, Amale EL KHALEDI, Jérôme LARCHEVÊQUE, Daniel BIGEON, Benoit RAULT, Michel COUSIN, Gérard LEROUX, Gérard FOURRÉ, Nicolas BOUCHÉ, Jean-Louis MARIE, Marc CARRÉ, Valérie CHESNEL.

- Composition de la CCSPL : la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Elle est composée du président, de représentants du Te61 et de représentants d'associations locales en respectant le principe de la représentation proportionnelle. Cette commission doit être saisie dès lors qu'il y a un contrat de service public. Il est proposé de désigner les vice-présidents. Les membres du dernier mandat seront sollicités.
- Refonte du site internet. Il devrait être opérationnel fin septembre. Celui-ci sera présenté lors de la prochaine réunion.
- Point sur les bornes rapide. Dans le cadre du DSIL (dotation de fonds solidarité pour l'investissement local) un dossier a été déposé auprès de la préfecture pour solliciter une subvention pour la pose d'une borne de 100 kVa. À ce jour nous n'avons aucun retour. Par contre, la préfecture a contacté le Te61 pour faire un bilan complet sur l'existant et avoir une perspective d'évolution sur 10 ans.

## 8- Préparation de l'Assemblée générale ;

Monsieur le président énonce l'ordre du jour de l'assemblée générale de ce jour :

**1- Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 03 août 2020,**

Le compte rendu a été envoyé par mail à tous les délégués le 7 août dernier. Aucune remarque n'a été apportée.

**2- Modification du tableau : composition des membres du bureau du Te61,**

Le président explique que suite au renouvellement des membres du comité syndical, en date du 03 août 2020, Daniel BIGEON, coordinateur de la CLÉ 11, a été élu 6<sup>ème</sup> vice-président au Te61. Il précise que conformément aux statuts du Te61, il y a lieu de désigner un nouveau coordinateur. Monsieur Gérard FOURRÉ, ici présent, a été élu coordinateur le 21 septembre lors de la réunion organisée par Monsieur Daniel BIGEON.

**3- Rapport d'activités 2019 (vote),**

Le président rappelle que le rapport d'activité 2019 a été envoyé par courriel à chaque délégué le 17 septembre 2020. Ce rapport sera présent au comité.

**4- Adoption du règlement intérieur du Te61 (vote),**

Le président précise que le comité syndical doit établir et adopter son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Ce règlement a été envoyé par courriel à chaque délégué le 17 septembre 2020. Aucune remarque n'a été apportée.

**5- Mandat spécial (vote),**

Le président demande aux membres présents d'approuver la mise en place d'un mandat spécial permettant la prise en charge de dépenses afférentes à ses fonctions ainsi que celles des vice-présidents.

- Voyages, déplacements : voiture, train ou avion : remboursement des frais réels sur présentation de justificatif.
- Frais de mission (y inclus inscriptions séminaires, restauration et hébergement) : le remboursement s'effectuerait sur la base des frais réels, sur présentation de justificatif.

**6- Délibération remboursement des frais kilométriques (vote),**

Le président expose à l'assemblée que l'exercice d'un mandat électif local ne constitue pas, par nature, une activité professionnelle et que la loi pose pour principe que les fonctions électives sont gratuites.

Il sera proposé au comité syndical de délibérer pour permettre aux membres du comité syndical ne bénéficiant pas d'indemnité au titre des fonctions qu'ils exercent au sein du Te61, d'être remboursés des frais de déplacement qu'ils engagent à l'occasion des réunions instituées par délibération dont ils sont membres.

**7- Remboursement frais de mission des agents et élus (vote),**

Le président explique qu'il appartient au comité syndical, selon la réglementation en vigueur, de fixer les conditions générales et particulières de mise en œuvre pour les agents du Te61 et pour toutes autres personnes collaborant aux missions de service public de la collectivité. Il sera proposé ce qui suit :

- Les frais de transports

Lorsque l'agent se déplace pour les besoins du service à l'occasion d'une mission ou d'un intérim, il peut prétendre, sous réserve de pouvoir justifier du paiement auprès du seul ordonnateur à la prise en charge de ses frais de voyages et tout moyen de transport, y compris les frais de stationnement, et autoroutes à péages.

- Indemnités de mission

- Remboursement forfaitaire des frais de repas : (en fonction des barèmes en vigueur) ;
- Remboursement aux frais réel d'hébergement.

**8- Élection des membres de la commission d'ouverture des plis des Délégations de Service Public (vote),**

Le président explique qu'une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale

de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service.

Il est proposé de mettre au vote lors de l'assemblée générale la liste ci-dessous :

Membres titulaires :

- BELLENGER Michel
- CHALLIER Philippe
- HAUTON Charles
- LARCHEVÊQUE Jérôme
- LEVENEZ Yannick

Membres suppléants :

- LEROUX Gérard
- CHESNEL Valérie
- EL KHALEDI Amale
- RAULT Benoît
- BIGEON Daniel

**9- Élection de la Commission d'Appel d'Offres (vote) ;**

Le président, après avoir rappelé la mission de la commission (examen des candidatures et des offres et attribution du marché) et sa composition, présente la liste des élus qui ont demandé de faire partie de cette commission.

Il est proposé de mettre au vote lors de l'assemblée générale la liste ci-dessous :

Membres titulaires :

- BELLENGER Michel
- CHALLIER Philippe
- HAUTON Charles
- LARCHEVÊQUE Jérôme
- LEVENEZ Yannick

Membres suppléants :

- LEROUX Gérard
- CHESNEL Valérie
- EL KHALEDI Amale
- RAULT Benoît
- BIGEON Daniel

**10- Délibération de principe pour la création d'une SEM (Société d'Économie Mixte) (vote),**

Le président rappelle que la société d'Économie Mixte a pour objectif de combler les besoins publics et de servir l'intérêt général. Elle permet d'associer des acteurs publics et privés pour développer et valoriser des projets énergétiques sur le territoire, tout en garantissant la maîtrise de ces projets par les collectivités et leurs groupements.

La SEM a également vocation à réaliser ou à apporter son concours à des actions ou opérations favorisant la maîtrise de l'énergie ou de nature à réduire le recours aux énergies fossiles.

Le président énonce que le Te61 serait actionnaire à hauteur de 70% et les partenaires (établissements bancaires) à hauteur de 30%.

Il précise également que la SEM Ouest, créée par le syndicat de la Manche depuis quelques années, souhaite travailler avec le Te61. Mais en raison de la densité de population de l'Orne, comparée aux autres départements appartenant à la SEM Ouest, il est préférable de rester autonome.

**11- Mise en place des différentes commissions (finances, technique, communication, personnel) (vote),**

Le président présente le nom des élus qui ont souhaité faire partie d'une commission.

- Finances : Jérôme LARCHEVEQUE, Valérie CHESNEL, Amale EL KHALEDI.
- Technique : Michel BELLENGER, Philippe CHALLIER, Christian CHARLES, Yannick LEVENEZ, Frédéric HARDY, Dominique TAFFOREAU.
- Communication : Jérôme LARCHEVÊQUE, Amale EL KHALEDI, Valérie CHESNEL, Jean-Louis MARIE,
- Personnel : Charles HAUTON, Philippe CHALLIER, Amale EL KHALEDI, Françoise REIG-HAMELIN, Gérard FOURRÉ, Jean-Louis MARIE.

Chaque liste sera présentée et complétée le cas échéant.

**12- Désignation d'un délégué au sein du CNAS (vote),**

Le président rappelle que le CNAS est une association Loi 1901 à but non lucratif, à laquelle adhère le Te61. Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leur famille.

Le Te61 doit désigner un représentant des élus.

Jean-Louis MARIE est candidat, il sera proposé lors de l'assemblée.

**13- Amortissement radars pédagogiques (vote),**

Le président propose de fixer à 5 ans la durée d'amortissement des radars pédagogiques.

**14- Montants individuels maximums du régime indemnitaire – RIFSEEP (vote),**

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place par délibération du comité syndical en date 15 décembre 2016.

Un nouveau décret permet d'intégrer les montants des indemnités applicables au corps d'Ingénieurs, et de Techniciens. Pour ce motif, le président propose aux membres présents de compléter le tableau permettant d'intégrer les corps de métiers évoqués ci-dessus.

Il précise que les articles de la délibération susdites restent inchangés et que cette actualisation n'a pas d'impact sur le budget principal du Te61.

**15- Programme ACTÉE (vote),**

Le président explique que le programme ACTÉE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), financé par des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), permet d'accompagner les collectivités locales qui rénovent énergétiquement leurs bâtiments tout au long de leurs projets.

Le programme ACTÉE vise donc à apporter aux collectivités territoriales des fonds permettant de réduire les coûts organisationnels liés à la transition énergétique, ainsi que des outils organisationnels permettant de simplifier leurs actions. Il précise qu'une convention de partenariat « tripartite », entre le Te61, la commune d'Argentan et Argentan Intercom, est en cours pour la mise en place d'une mission « d'économe de flux ».

Il est proposé au comité syndical de s'inscrire dans ce dispositif.

**16- Délibération : Jeu-concours AMO – Validation du principe d'organisation et d'un règlement (vote),**

Il sera demandé aux membres du comité de retirer ce point inscrit à l'ordre du jour. En effet, en raison de la crise sanitaire, il n'y aura ni exposant ni restauration au congrès des maires de l'Orne fixé le 1<sup>er</sup> octobre 2020 à Alençon.

**17- Assermentation et habilitation d'un agent chargé du contrôle des concessions électricité et gaz (vote)**

Dans le cadre du contrôle des concessions électricité et gaz, il est nécessaire qu'un agent puisse être habilité et assermenté, notamment pour avoir accès aux informations à caractère confidentiel dans le cadre du contrôle. Il sera proposé au nouveau comité syndical de reconduire cette mission à l'agent déjà en place. (Christine THUILLIEZ).

**18- Adhésion à un groupement de commandes pur l'isolation des combles perdus et des rampants (vote) ;**

Il sera proposé d'adhérer à l'opération groupée ENR – MDE. La première action significative de ce groupement consiste à isoler les combles perdus des bâtiments publics. L'opération se déroulera en deux phases, une première de diagnostics des combles et une deuxième concernant les travaux d'isolation. Les diagnostics seront complètement pris en charge par le Te61 s'ils donnent lieu à des travaux. Les travaux seront pris en charge par les membres, et subventionnés en partie grâce aux CEE (Certificats d'Économie d'Énergie).

Cette opération va être mise en place sur le secteur du Pays du Perche Ornaïen car l'audit de tous les bâtiments a été effectué par le conseiller en énergie partagé du Te61.

**19- Information : Transfert de compétence « Bois-énergie et réseaux de chaleur » Rémalard en Perche,**



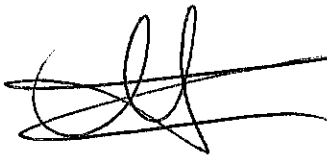
Par délibération en date du 16 juillet 2019, la commune de Rémalard en Perche a transféré la compétence « Bois-énergie et réseaux de chaleur » au Te61. A ce titre, le Te61 étudie la possibilité d'installer une chaufferie sur cette commune pour alimenter 9 bâtiments.

**20- Affaires et questions diverses.**

- En raison de la montée en compétence du Te61 et des recrutements d'agents envisagés il est proposé d'étudier la possibilité de faire une extension du bâtiment existant.
- La date de la prochaine assemblée générale du Te61 sera transmise aux élus.
- Jean-Alexandre DELATTRE, sculpteur, a offert une statue au Te61. Celle-ci sera dévoilée à la fin de la réunion.

Le secrétaire de séance

Valérie CHESNEL



Le Président  
Philippe AVRAY  
Te61  
Réalisation  
2019

